

Déclaration liminaire CDUNSS du 25 novembre 2025 des représentant-e-s des AS de l'Essonne

Mesdames et messieurs, membres du conseil départemental de l'UNSS Essonne,

Les représentant.es des AS-91 souhaitent attirer votre attention sur plusieurs points qui interrogent actuellement nos pratiques, en s'inscrivant à rebours des objectifs d'accessibilité et de fidélisation que pourtant le futur PDDSS se fixe d'atteindre.

La réglementation autour des séjours AS, qui ne peuvent plus être organisés uniquement pour les membres de l'association, a des conséquences sensibles sur la motivation des élèves et leur envie de s'engager durablement. Ces séjours, traditionnellement très fédérateurs, jouent un rôle important dans l'accessibilité et la fidélisation : ils renforcent la cohésion, valorisent l'implication et créent une dynamique positive autour du sport scolaire. Leur remise en question est un frein à l'attractivité de nos AS et à notre souhait d'accueillir et accompagner le plus grand nombre d'élèves dans chaque EPLE. Nous souhaitons que le plus rapidement possible, un éclaircissement juridique de la DACES-91 nous permette à nouveau d'organiser nos stages AS.

Les règles d'encadrement en compétition constituent également un sujet de réflexion partagé. L'impossibilité de faire appel à un professeur d'EPS d'un autre établissement ou à un intervenant extérieur qualifié limite la capacité des équipes à se dédoubler et réduit, de fait, le nombre de rencontres proposées. Dans un contexte où l'on souhaite au contraire maintenir une offre sportive régulière et accessible, ces restrictions posent problème. Clarifier les règles d'encadrement et de déplacement permettrait d'apporter davantage de lisibilité et de faciliter l'organisation des activités, au bénéfice des élèves comme des enseignant.es. Cette clarification serait également cohérente avec l'objectif de fidélisation évoqué précédemment, en offrant des perspectives plus stables et harmonisées entre les établissements.

Un troisième point revêt également une importance capitale dans le bon fonctionnement de nos AS. Celui du rôle du (ou de la) président.e d'AS. En effet un nombre croissant de collègues nous interpellent concernant les difficultés qu'ils-elles rencontrent avec leur président.e d'AS. Difficultés d'ordre administratives, organisationnelles ou même fonctionnelles (des collègues se retrouvant même avec des cours d'EPS à assurer dans leur emploi du temps le mercredi après-midi !) Comment impulser alors la participation de l'AS aux rencontres UNSS dans une telle situation ?

Concernant le sport partagé, si la pratique sportive scolaire favorise l'émancipation et la participation sociale des élèves en situation de handicap ou présentant des troubles ou déficiences avérés, son accessibilité reste encore trop souvent limitée, le chantier de l'école inclusive, inachevé à ce jour, étant encore à construire.

Le levier du sport scolaire demeure pourtant une ressource inestimable pour s'affranchir des préjugés et favoriser le développement des pouvoirs d'agir, à travers une pratique qui soit un levier d'épanouissement personnel et de socialisation.

Si quelques avancées significatives sont à souligner, comme le cross partagé départemental UNSS91 du 19 novembre dernier à Polytechnique, moment exceptionnel où une communauté de pratique mixte, inter-associative, inter-niveaux et inter établissements s'est révélée, nous savons pertinemment que l'inclusion ne se décrète pas et ne se limite pas aux déclarations d'intention, effets d'annonce ou autres éléments de langage habituels.

L'attractivité et l'accessibilité vantées dans le PDDSS, ainsi que l'héritage supposé des Jeux Paralympiques ne s'imposent toujours pas avec évidence.

Promouvoir la connaissance et la visibilité du sport partagé suppose :

- Que tous les collègues d'EPS du département appréhendent parfaitement les composantes du sport partagé : handisport (physique) et sport adapté (psychique et mental) organisés en 2 fédérations distinctes
- Que les élèves scolarisés en situation de handicap lourd ne restent plus parmi les plus éloignés de la pratique sportive
- Que les étudiants évoluant en filière STAPS APAS soient davantage formés et mobilisés pour participer à des événements UNSS sport partagé

Ainsi, l'axe 4 (académique) du pôle accessibilité du PDDSS est explicite en soulignant la nécessité de :

- Faciliter la prise de licence pour tous ces élèves à besoins particuliers
- D'assouplir les règlements sportifs, adaptables et/ou alternatifs, pour proposer d'autres formes de pratique, rencontres ou compétitions.
- Sensibiliser le maximum de publics scolaires à ces enjeux modernes lors d'événements UNSS majeurs (cross / SOP / EKIDEN / Nos AS ont des elles / Jeux Sportifs des Jeunes Essonniens...) Merci de votre attention !!!

Pour terminer nous tenons à saluer le formidable travail réalisé lors du cross départemental organisé à Palaiseau. L'événement a permis d'accueillir un nombre exceptionnel d'élèves, dans une organisation impressionnante malgré des conditions météorologiques particulièrement difficiles. Ce succès démontre la force, la compétence et l'engagement de nos collègues lorsqu'ils-elles sont soutenues et disposent d'un cadre de travail clair et facilitateur.

Merci de votre attention

Amandine Brin-Bachelier, Claude Deschamps et Sébastien Bodin, représentant-es des AS-91.